

✓ **PUBLIC ET PREREQUIS**

Tout conducteur titulaire du permis B répondant aux 4 conditions suivantes :

- 21 ans minimum
- Apte médicalement conformément au décret n°2012-886 du 17 juillet 2012 relatif au contrôle médical de l'aptitude à la conduite.
- Dossier ANTS validé avant l'entrée en formation
- Ayant satisfait à l'épreuve de l'ETG

✓ **NIVEAU : V bis**

✓ **OBJECTIF GENERAUX**

Acquérir les connaissances techniques, règlementaires, professionnelles et de sécurité routière permettant de se présenter avec succès à l'examen du permis de conduire de la catégorie C

- ✓ **EFFECTIF** : Formation par groupe de 5 élèves maximum
- ✓ **DUREE** : 77heures soit 11 jours (Préparation sur piste / Préparation Circulation/ Examen suivant les dates données par la préfecture)
Les horaires peuvent être décalés : 6h-13h30 ou 13h30-21h ou 8h-12h et 13h30-16h30

✓ **MODE D'EVALUATION DES ACQUIS**

Auto évaluation du stagiaire à l'entrée en formation.

Le participant est évalué par le formateur au fur et à mesure de sa progression. L'évaluation finale des acquis est sanctionnée par le passage d'un examen. A l'issue de la formation, le stagiaire apprécie le niveau d'amélioration de ses connaissances et de ses compétences.

✓ **VALIDATION :**

- Attestation de présence
- Permis de conduire C (si réussite aux examens)

✓ **CONTENU :**

Sur une durée de 11 jours :

1. Connaissances professionnelles et réglementaires en vue de la préparation aux interrogations écrites et orales de l'examen
2. Contrôles et vérifications précédant le départ hors circulation. Réalisation de manœuvres en marche arrière
3. Contrôles et vérifications précédant le départ en circulation. Circulation sur tous types de route en ayant les aptitudes techniques adaptées et un comportement permettant de circuler en toute sécurité, sans gêner, sans surprendre et sans être surpris.

✓ **LIEU DE LA FORMATION**

Autoport des Pyrénées

Centre Kennedy

65000 TARBES

✓ **MOYENS :**

Salle équipée d'un ensemble multimédia

Véhicule d'instruction conforme aux arrêtés du 23 avril 2012 et du 10 janvier 2013

Aire de manœuvre

✓ **AGREMENT**

Délivré par le préfet du lieu d'implantation de l'établissement.

✓ **PROGRAMME PROGRESSION :**

Accueil

N°SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
1	Acquérir les connaissances professionnelles et réglementaires en vue de la préparation aux interrogations écrites et orales de l'examen	21 heures
!	Accueil. Présentation de la formation. Fiche d'évaluation à compléter. Règlement intérieur à signer. Tour de table.	MOYENS A PLANIFIER <hr/> Véhicule d'instruction conforme aux arrêtés du 23 avril 2012 et du 10 janvier 2013 Aire de manœuvre E Learning Programme de formation Fiche évaluation
!	Les situations dégradées et accidents	
!	Le conducteur	
!	L'équipement des véhicules	
!	La réglementation sociale européenne et française	
!	Les règles du transport	
!	Les masses et dimensions des véhicules	
!	Les règles de circulation et signalisation spécifiques	
!	La mécanique	
!	La conduite dans des conditions atmosphériques difficiles	
!	Le comportement en présence d'un accident	
!	La conduite en montagne ou zones accidentées	
!	Les gestes et postures, accident du travail	
!	Le chargement, la surcharge	
!	Le dépassement	
!	La dynamique du véhicule	
!	L'alcool, médicaments, stupéfiants, fatigue et troubles du sommeil	
!	L'éco-conduite et conduite citoyenne	
!	Les angles morts, les porte-à-faux	
!	Le comportement en tunnel et aux passages à niveau	
!	Les systèmes de sécurité et d'aides à la conduite	

N°SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
2	Procéder aux contrôles et vérifications précédents le départ et réaliser une manœuvre en marche arrière	21 heures
!	Les contrôles et vérifications du véhicule hors circulation	MOYENS A PLANIFIER <hr/> Véhicule d'instruction conforme aux arrêtés du 23 avril 2012 et du 10 janvier 2013 Aire de manœuvre
!	Maniabilité en marche arrière sinueuse en faisant passer le véhicule entre des obstacles	

N°SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
3	Procéder aux contrôles et vérifications précédents le départ en circulation et circuler sur tous types de route en ayant les aptitudes techniques adaptées et un comportement permettant de circuler en toute sécurité, sans gêner, sans surprendre et sans être surpris	28 heures
!	Les contrôles et vérifications du véhicule	MOYENS A PLANIFIER <hr/> Véhicule d'instruction conforme aux arrêtés du 23 avril 2012 et du 10 janvier 2013 Aire de manœuvre
!	Circulation en marche avant à allure lente hors circulation ou en trafic faible ou nul	
!	Choisir la position sur la chaussée, franchir une intersection ou y changer de direction en fonction du gabarit de l'ensemble	
!	Circuler dans des conditions normales sur route et en agglomération	
!	Connaissances des situations présentant des difficultés particulières	

N° SEQUENCE 4

Bilan, synthèse du stage. Fin de l'auto évaluation et évaluation de satisfaction des stagiaires. Examen. Bilan des formateurs. Durée de 7h.

✓ **COMPETENCES ET/OU HABILITATIONS SPECIFIQUES REQUISES POUR L'ANIMATION**

Formateur qualifié

Titulaire du BEPECASER groupe lourd, d'une autorisation d'enseigner à jour.

✓ **TARIF**

Forfait Permis C : 1650€ (tarif de base)

✓ **CONTACT**

ECOLE DE CONDUITE CASTEX

96 Rue Louis Geoffrin

65300 LANNEMEZAN

Téléphone : 05.62.98.26.22 contact@autoecolecastex.com

✓ **ACCESIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES**

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

✓ **SUPPORTS PEDAGOGIQUES**

Titre, Nature	Code, Référence	Approvisionnement
Livret d'apprentissage, catégorie C		ENPC
Tests épreuve théorique générale Vidéo, DVD		ENPC EDISER
E Learning		EDISER
Code PL		ENPC
Livret épreuves pratique PL	M1EP00S	ENPC

✓ **CARATERISTIQUES CRITIQUES**

Contraintes et/ou conditions particulière mise en œuvre :

Agrément :

- délivré pour une durée de cinq ans par le préfet du lieu d'implantation de l'établissement
- Le numéro d'agrément doit obligatoirement figurer sur toute documentation ou publicité
- Enregistrement du dossier en préfecture

Véhicule porteur équipé en double commandes, conforme aux arrêtés du 23 avril 2012 et du 10 janvier 2013

Salle équipée d'un ensemble multimédia

Aire de manœuvre : « Les dimensions minimales de l'aire de manœuvre sont de 100m de long sur 7 mètres de large. L'aire de manœuvre doit présenter l'aspect d'un sol plat et horizontal et être asphaltée ou cimentée. Un tracé permet la représentation de tous les exercices. »

24 piquets sur socles